

Webinaire : Vue d'ensemble du processus proposé pour régler les réclamations

26 septembre 2011

Intervenants :

Janice Payne, Nelligan O'Brien Payne

Steven Levitt, Nelligan O'Brien Payne

Thomas McRae, Shibley Righton LLP

Tom Levy, The Segal Company



SHIBLEY RIGHTON LLP
Barristers and Solicitors

nelligan|o'brien|payne

Programme

1. Introduction et vue d'ensemble du processus proposé pour régler les réclamations
2. Contexte : Comment sommes-nous arrivés à ce processus ?
3. Types de réclamations couverts par le processus de règlement des réclamations et la méthodologie (y compris les réclamations non couvertes)
 - Réclamations de récompenses au titre de brevets
 - Prestations de retraite
 - Régime de retraite non agréé
 - Réclamations au titre de droits de pension accumulés



Programme

4. Évaluation des réclamations (par The Segal Company)
5. Comment fonctionne le processus de réclamation et détails du processus
6. Dates importantes et prochaines étapes
7. Notre rôle
8. Questions
9. Coordonnées et clôture



Introduction et vue d'ensemble du processus proposé pour régler les réclamations

Introductions : Conseillers juridiques

Représentants (avocats) nommés par la Cour :

Janice Payne, Nelligan O'Brien Payne
Thomas McRae, Shibley Righton LLP
Steve Levitt, Nelligan O'Brien Payne

Conseillers actuaires :

Thomas Levy, The Segal Company

Vous pouvez poser des questions via ce webinaire



SHIBLEY RIGHTON LLP
Barristers and Solicitors

nelligan|o'brien|payne

Introduction et vue d'ensemble du processus proposé pour régler les réclamations

Webinaire prévu pour :

- Employés canadiens de Nortel qui travaillent encore pour la société au Canada
- Employés transférés à une société acquéreur d'actifs de Nortel et employés transférés licenciés par la suite

Remarque : La présentation (diapos) constitutive du webinaire sera publiée sur www.nelligan.ca.



Introduction et vue d'ensemble du processus proposé pour régler les réclamations

Êtes-vous couvert par notre mandat de représentation?

- Ordonnance de la Cour du 22 juillet 2009 : Nelligan O'Brien Payne et Shibley Righton sont nommés pour représenter les « employés en service » et non syndiqués chez Nortel.
- Le Tribunal de commerce a également ordonné que Kent Felske et Dany Sylvain soient nommés représentants de tous les employés canadiens et non syndiqués de Nortel.
- Si vous avez accepté un emploi dans une société acquéreur d'actifs de Nortel, vous êtes encore employé en service aux fins de notre mandat de représentation dans le cadre du processus de réclamation.



Introduction et vue d'ensemble du processus proposé pour régler les réclamations

La représentation juridique des employés de Nortel au Canada se résume comme suit :

- Les employés qui travaillent encore pour Nortel et/ou qui ont été transférés à une nouvelle société, suite à l'acquisition par celle-ci d'actifs de Nortel, sont représentés par les cabinets Nelligan O'Brien Payne et Shibley Righton.
- Les employés déjà licenciés par Nortel sont représentés par Koskie Minsky, comme le seront les employés qui seront licenciés par Nortel.



SHIBLEY RIGHTON LLP
Barristers and Solicitors

nelligan|o'brien|payne

Introduction et vue d'ensemble du processus proposé pour régler les réclamations

La représentation juridique des employés de Nortel au Canada se résume comme suit :

- Les employés en congé d'invalidité de longue durée sont représentés par Koskie Minsky.
- Les retraités sont représentés par Koskie Minsky.
- Les employés sont libres d'engager un avocat à leurs propres frais.



Vue d'ensemble du processus de règlement des réclamations

- Le processus proposé comprend deux volets :
 - 1) Méthodologie de règlement des réclamations
 - 2) Processus de réclamations compensatoires
- La méthodologie inclut le calcul des montants des réclamations des employés et une procédure de traitement simplifiée.
- La méthodologie proposée repose sur les différentes catégories d'employés et reflète les points communs au sein du groupe.
- La méthodologie est basée sur les avantages sociaux recensés et convenus et les catégories de réclamations convenues, y compris les avantages postérieurs au départ à la retraite.



Vue d'ensemble du processus proposé pour régler les réclamations

- La méthodologie repose sur les hypothèses et les calculs actuaires convenus, y compris ceux qui s'appliquent aux avantages postérieurs au départ à la retraite et aux prestations prévues au régime de retraite non agréé.
- Elle inclut des rajustements convenus relatifs aux coûts administratifs et à l'impôt sur le revenu, selon le cas, qui font augmenter ou majorer les montants des réclamations.
- La formule applicable aux employés non syndiqués, licenciés postérieurement au dépôt des réclamations.
- Avis de cessation d'emploi/période consécutive à la cessation d'emploi de 3,3 semaines par année de service



Vue d'ensemble du processus proposé pour régler les réclamations

- Minimum de 8 semaines et maximum de 78 semaines
- Sont incluses : réclamations des avantages des employés, droits de pension accumulés, prestations postérieures au départ à la retraite et prestations tributaires des régimes de retraite auxquels l'employé est devenu admissible durant la période d'avis applicable.
- Aucune réclamation au titre de perte de salaire ou d'avantages si l'employé est transféré à un nouvel employeur.
- La majorité des réclamations liées à l'emploi seront traitées par la voie de la déclaration d'information individuelle.



Vue d'ensemble du processus proposé pour régler les réclamations

- Les déclarations d'information personnelle indiqueront les montants des réclamations calculés suivant la méthodologie.
- Les employés auront tous, individuellement, la possibilité de corriger les données jugées erronées.
- Une preuve de réclamations, un processus de dépôt parallèle, permettra à tout employé de faire valoir une demande séparée qui sera déterminée en plus des réclamations formulées dans la déclaration d'information personnelle.
- Remarque : les employés en service chez Nortel ne recevront un dossier d'information qu'après avoir été licenciés par Nortel ou s'ils ont été transférés à un acquéreur d'actifs de Nortel.



Contexte : comment sommes-nous arrivés au processus de règlement des réclamations ?

- Le Tribunal de commerce a nommé un représentant des employés pour s'assurer que vos intérêts sont défendus de manière efficace et efficiente.
- Environ 16 000 employés, anciens employés, retraités, bénéficiaires de prestations ILD et employés transférés de Nortel pourraient avoir des réclamations liées à l'emploi.
- Environ 3 490 employés transférés et 395 employés en service aussi



Contexte : comment sommes-nous arrivés au processus de règlement de réclamations ?

- Nortel avait divers programmes de rémunération et d'avantages sociaux.
- La plupart des réclamations ont trait à la perte d'avantages qui nécessiteraient des déterminations et des calculs actuaires individualisées.
- Les réclamations au titre de perte d'emploi nécessiteraient des déterminations individuelles, selon l'avis de cessation d'emploi et/ou la période consécutive à la cessation d'emploi ainsi que le calcul du montant des dommages subis, s'il en est, durant cette période.



Contexte : comment sommes-nous arrivés au processus de règlement des réclamations ?

- L'évaluation des réclamations, déjà une tâche considérable, se complique par le fait que Nortel avait des programmes de rémunération et d'avantages sociaux datant de plusieurs décennies et modifiés à maintes reprises au fil du temps.
- En général, les employés ne sont pas en mesure d'évaluer, individuellement, leurs réclamations en tant que telles sans les conseils actuaires et autres nécessaires.
- Les calculs et les évaluations individuels donneraient des résultats inconstants.
- Nortel, le contrôleur et les représentants et les avocats représentants reconnaissent qu'il serait dans l'intérêt des employés si l'on convenait d'une méthodologie et d'une procédure simplifiée pour traiter les réclamations.



Contexte : comment sommes-nous arrivés au processus de règlement des réclamations ?

- Le processus proposé pour régler les réclamations résulte de discussions et de négociations exhaustives.
- Ces consultations et négociations ont permis d'élaborer des principes qui, dans l'ensemble, s'appliquent systématiquement à chaque employé dans les différentes catégories d'employés.
- Ces catégories et la méthodologie reflètent les points communs au sein des groupes d'employés de niveaux similaires.
- Le processus proposé est équitable, raisonnable, efficace et régulier pour ce qui est de la détermination des réclamations liées à l'emploi et du calcul des montants réclamés.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

(y compris les réclamations non couvertes)

- En général, les réclamations potentielles des employés tombent dans les grandes catégories suivantes :
 1. **Récompenses au titre de brevets – Demande, délivrance, cumul de récompenses**
 2. **Prestations de retraite**
 3. **Régime de retraite non agréé (c.-à-d. TRA, SERP, Excess, IPP)**
 4. **Droits de pension accumulés**

- Dans chaque catégorie, les réclamations potentielles sont les mêmes et calculées suivant la même méthodologie pour laquelle les mêmes informations sont requises.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

- Les évaluations Mercer 2011 ont été préparées dans le but de déterminer la valeur des réclamations à divers titres : avantages sociaux, prestations du Régime de retraite non agréé, droits accumulés en vertu du Régime de retraite agréé et prestations non liées à la pension.
- Le rapport Mercer indique en détail la méthodologie suivie et les hypothèses adoptées.
- **Si elle est approuvée, la méthodologie servant à calculer la valeur des réclamations compensatoires, ne pourra être contestée.**



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

Réclamations des employés transférés

- Les employés transférés ont vu mettre fin à leur emploi chez Nortel à la date où ils ont commencé à travailler pour la société acquéreur d'actifs de Nortel.
- Ces employés ont le droit à un avis de licenciement.
- Ces employés doivent, selon une des conditions établies à l'acquisition des actifs, recevoir le même salaire que chez Nortel.
- De plus, chaque société acquéreur offrait des avantages sociaux (santé et bien-être) qui étaient substantiellement les mêmes que ceux des programmes de Nortel.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

- Les réclamations au titre de perte de salaire et de prestations santé et bien-être étaient atténuées.
- Cependant, nombre d'avantages qu'avaient des employés de Nortel n'étaient pas offerts par les sociétés acquéreurs d'actifs de Nortel.

Voici les avantages en question :

1) Récompenses au titre de brevets

- Les employés transférés et bénéficiaires de droits de brevets en vertu du programme de Nortel n'ont reçu aucune récompense à ce titre.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

2) Prestations de retraite perdues

- Les employés transférés, qui étaient admissibles à la retraite et aux prestations de retraite ou qui y auraient été admissibles durant la période de préavis, pourraient être fondés à réclamer un règlement pour perte de prestations de retraite.

3) Régimes de retraite non agréés

- Les employés transférés, qui étaient admissibles à des régimes de retraite non agréés à la date de transfert ou qui y auraient été durant leur période de préavis, sont fondé à réclamer un règlement pour perte de régimes de retraite non agréés.
- Exemples : TRA, SERP, Excess Plan, etc.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

- 4. a) *Accroissement des avoirs de retraite : régime de retraite à prestations déterminées*
(si les droits sont acquis)

- 4. b) *Accroissement des avoirs de retraite : perte de prestations d'un régime de retraite à cotisation déterminée*
 - Les employés transférés qui n'avaient pas acquis des droits et qui ont été repris comme tels par un acquéreur sans régime de retraite à cotisation déterminée seraient fondés à réclamer les prestations perdues sous un tel régime ou les prestations au taux de cotisation inférieur de l'employeur, celle de la société acquéreur d'actifs de Nortel.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

Méthodologie applicable aux employés transférés

- La méthodologie est décrite en détail à l'Annexe D-1 du 75^e Rapport du contrôleur.
- Les rapports Mercer 2011 se trouvent à l'Annexe B du 75^e Rapport du contrôleur.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

Étape 1 : Déterminer la période de préavis

- Si l'employé(e) a un contrat, la période de préavis mentionnée dans le contrat s'applique.
- Sans contrat, la formule pour le calcul des indemnités de départ est de 3,3 semaines par année de service, jusqu'à un maximum de 78 semaines; le minimum est de 8 semaines.
- Si les employés refusent l'offre de transfert, ils ne recevront que les indemnités minimales (LNE) : 1 semaine par année de service jusqu'à 8 semaines maximum de préavis, et 1 semaine par année de service jusqu'au maximum de 26 semaines (s'ils ont au moins 5 ans de service).

Remarque : *La période de préavis est calculée à partir de la date du début du service ininterrompu, de la date de réembauche si l'interruption du service est de plus de trois mois ou de la date indiquée dans le contrat.*



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

Étape 2 : Déterminer l'admissibilité des réclamations

Réclamation de récompenses au titre de brevets :

- Si un(e) employé(e) est admissible à une récompense pour brevet demandé et/ou délivré, le montant de la récompense sera établie dans la déclaration d'information personnelle.
- Tout employé transféré est admissible à une récompense au titre de brevet déposé, indépendamment de la date du dépôt, mais n'est admissible qu'à une récompense au titre de brevet délivré si le brevet était délivré avant le transfert de l'employé à une société acquéreur d'actifs de Nortel.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

Prestations de retraite:

- Si l'employé transféré devient admissible aux prestations de retraite assurance-maladie et dentaire et/ou assurance-vie à la date du transfert ou avant la fin de la période de préavis, il/elle est fondé(e) à réclamer ces prestations.

Régime de retraite non agréé (p.ex. TRA, Excess, Serp, IPP):

- Si l'employé transféré devient admissible en vertu d'un régime de retraite non agréé, et ce à la date du transfert ou avant la fin de la période de préavis, il/elle est fondé(e) à réclamer ces prestations.

suite...



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

- Tout employé transféré qui était admissible à la pension à la date du transfert et qui a opté pour la valeur de rachat, en vertu de la partie 1, n'a pas droit aux prestations TRA.
- Cependant, tout employé qui est couvert par la partie 1, mais qui n'est pas admissible à la retraite, à la date du transfert ou durant la période de préavis, a droit à une réclamation partielle des prestations TRA s'il/elle a 20 ans de service ou plus à la date du transfert ou durant la période de préavis.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

Prestations de retraite constituées durant la période de préavis comme suit :

- Un montant à réclamer pour perte de croissance des avoirs de retraite durant la période de préavis, et ce par les employés encore admissibles en vertu du régime de pension à prestation déterminées, à la date du transfert, si la société acquéreur d'actifs de Nortel n'offrait pas un tel régime
- Un montant à réclamer pour perte de cotisations au régime de retraite durant la période de préavis applicable, et ce par les employés participant au régime de retraite à cotisation déterminée, à la date du transfert, si le régime de retraite à cotisation déterminée offert par l'acquéreur prévoyait une cotisation de l'employeur inférieure à celle prévue au régime de Nortel ou si l'acquéreur n'offrait pas un tel régime



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

Autres questions :

Salaire, santé et bien-être

- Le salaire et tous les avantages tiennent pleinement compte des mesures d'atténuation.
- Sauf si un(e) employé(e) transféré(e) est licencié(e) durant la période de préavis par la société acquéreur d'actifs de Nortel, il/elle pourra être fondé(e) à réclamer à Nortel le salaire et les avantages perdus, moins les montants reçus de l'acquéreur au titre d'indemnités de départ.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

Employés qui ont rejeté l'offre de l'acquéreur :

Si l'employé transféré était offert un emploi mais l'a refusé, la réclamation se limite à ceci :

- Salaire hebdomadaire de base la période de préavis minimum/consécutive à la cessation d'emploi en vertu de la LNE
- Avantages sociaux (à l'exception des prestations de retraite constituées et des indemnités de vacances) calculés au taux de 5,14 % du salaire hebdomadaire de base pour la période de préavis minimum prévue par la LNE
- Indemnités de vacances durant la période de préavis minimum (LNE) basées sur les crédits de congés annuels accumulés en vertu de la politique de Nortel et le salaire hebdomadaire de base



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

Employés transférés et licenciés par la suite par un acquéreur d'actifs de Nortel

•2

- Certains employés transférés ont perdu leur emploi dans une société acquéreur d'actifs de Nortel et ont été peu indemnisés après leur licenciement.
- Ces employés seraient fondés à réclamer le salaire et les avantages perdus chez Nortel s'ils étaient licenciés durant la période de préavis de cessation d'emploi chez Nortel, moins les montants reçus de la société acquéreur d'actifs de Nortel durant la période de préavis.
- **Si vous êtes dans cette catégorie, vous devez déposer une preuve de réclamation. Nous pouvons vous aider à évaluer vos réclamations potentielles et à remplir et à déposer le formulaire. Rendez-vous sur le site <https://portal.nelligan.ca/>**



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

Méthodologie applicable aux employés en service

- Les employés en service chez Nortel le sont en tant que tels et n'ont donc aucune réclamation à formuler en ce moment.
- Les demandes d'indemnisation des employés en service dépendront de leur statut respectif à la cessation de leur emploi chez Nortel.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

Voici les réclamations potentielles :

1. Si un(e) employé(e) continue son emploi dans une société acquéreur d'actifs de Nortel, il/elle dépose sa réclamation en tant qu'employé(e) transféré après le dépôt.
2. Si l'employé(e) en service est licencié(e), il/elle dépose sa réclamation en tant qu'employé(e) licencié(e) après le dépôt ou employé(e) licencié(e) retraité(e) admissible.

Suite...



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

3. Si l'employé(e) en service répond aux conditions d'admissibilité aux prestations, à la date de cessation de son emploi en tant qu'employé(e) en service, et que cet(te) employé(e) prend sa retraite de chez Nortel, il/elle déposera sa réclamation en tant que retraité(e).
4. Si l'employé(e) en service fait acte de départ volontaire de chez Nortel, il/elle ne peut réclamer que les récompenses au titre de brevets.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

- Les réclamations peuvent inclure les prestations de retraite et les prestations de régimes de retraite non agréés.
- Elles peuvent également inclure du salaire perdu et un montant égal à 5,14 % des prestations de santé et de bien-être perdues durant la période de préavis.

Réclamations non couvertes

- Le déficit du régime de retraite est une perte que ne peut réclamer les employés individuels.
- Morneau Shepell, administrateur du régime, a soumis une réclamation globale pour les déficits du régime de retraite.



Types de réclamations couverts dans le cadre du processus et de la méthodologie

- Une fois que des calculs plus précis auront été déterminés, au titre de passif non approvisionné à la date de liquidation, une réclamation globale sera soumise.
- Aucune réclamation pour souffrance mentale



Valeur actuarielle

- Vous n'êtes *pas* fondé à réclamer le montant maximum que vous pourriez réclamer au titre d'indemnités.
- En revanche, votre réclamation se limite à la valeur actuarielle de ce que vous êtes en train de perdre.
- Il y a deux concepts de base — probabilité et valeur actuarielle — et nous allons les examiner chacun et vous montrer comment ils influent sur votre réclamation.



Qui sont les actuaires ?

- Les actuaires sont des experts en calculs du risque et en assurance.
- Mercer est le cabinet d'actuaires retenu par Nortel et ils calculeront le montant de votre réclamation.
- The Segal Company est le cabinet d'actuaires choisi par vos représentants pour s'assurer que Mercer fait des calculs de façon juste et correcte.



Trois points importants

- Vous ne recevrez *pas* un chèque pour le montant de votre réclamation, mais seulement une fraction de ce qui peut être payé du patrimoine canadien de Nortel.
- Vous ne pouvez faire les calculs vous-mêmes. Ils sont complexes et reposent sur des modèles actuaires spécialisés et informatisés.
- Il n'y a que vous qui peut vérifier l'exactitude des données personnelles.



Probabilité

- « Probabilité » signifie la chance qu'un événement précis puisse arriver.
- La probabilité que le côté « face » de la pièce tombe est de 50 % (1 fois sur 2). La probabilité que le même côté sorte 24 fois d'affilé est d'environ une fois sur 17 millions.
- La probabilité de gagner au Lotto 649 avec un seul billet de 2 \$ est de même ordre, c'est-à-dire environ une fois sur 14 millions. (La probabilité pour vous de mourir avant le tirage est plus élevé que la probabilité de gagner !)



Valeur actualisée

- La valeur actualisée est le montant dont on a besoin aujourd'hui et qui, avec des intérêts, égaleront le montant dont on aura besoin à l'avenir.
- Admettant un taux d'intérêt de 3 %, 1 000 \$, dans dix ans, aura une valeur actualisée de 744 \$. C'est-à-dire que, si vous déposez aujourd'hui 744 \$ sur un compte au taux composé de 3 %, vous aurez 1 000 \$ dans dix ans.
- Admettant un taux d'intérêt de 5 %, la valeur actualisée reviendrait à 614 \$. À 10 %, la valeur actualisée serait de 386 \$.



Valeur actuarielle

- La valeur actuarielle d'un montant (c.-à-d. le montant réclamé) tient compte de la progression de l'âge à compte de votre âge maintenant, détermine le montant à payer à tel ou tel âge, multiplie le montant par le facteur de probabilité, à savoir que le montant sera payé à cet âge, puis multiplie le résultat par un facteur d'actualisation pour le nombre d'années allant de votre âge présent à chaque âge servant au calcul.



Exemples tirés d'assurance-vie

- Supposons un taux d'intérêt de 3 % et une assurance-vie prévoyant une indemnité de décès de 50 000 \$ cette année, 40 000 \$ l'année prochaine et 30 000 \$ les trois années suivantes, après quoi l'assurance-vie s'arrête complètement.
- Supposons que la probabilité de mourir est de 1/500 la 1^{re} année, de 1/450 la 2^e année, de 1/400 la 3^e année, de 1/350 la 4^e année et de 1/300 la 5^e année. Après, cela n'a aucune importance parce qu'il n'y a aucune indemnité à payer.



Comment se font les calculs ?

- Année 1 : 50 000 \$, valeur nominale, x 1/500, la probabilité de mourir, x 1 0000, facteur d'actualisation, = **100 \$**
- Année 2 : 40 000 \$ x (499/500 x 1/450) x .9709 = **86 \$**
- Année 3 : 30 000 \$ x (499/500 x 449/450 x 1/400) x .9426 = **70 \$**
- Année 4 : 30 000 \$ x (499/500 x 449/450 x 399/400 x 1/350) x .9151 = **78 \$**

Suite...



Comment se font les calculs ?

- Année 5 : $30\,000 \$ \times (499/500 \times 449/450 \times 399/400 \times 349/350 \times 1/300) \times .8885 = 88 \$$
- **Réclamation totale = 100 + 86 + 70 + 78 + 88 = 422\$**

Notez que la plupart des réclamations au titre d'assurance-vie seront bien modestes par rapport au montant assuré.



Réclamations au titre de prestations médicales

- Les calculs des montants réclamés au titre de prestations médicales sont très complexes parce que les actuaires doivent évaluer combien chaque type de réclamation (p. ex. médicaments sur ordonnance) coûtera en moyenne, chaque année civile, à chaque âge, avant et après les quotes-parts des régimes d'assurance-maladie provinciaux.
- Les coûts moyens sont utilisés pour tout le monde, à un âge particulier, au cours d'une année donnée. Peu importe si vos réclamations passées sont élevées ou faible. Cela n'a aucune importance.

Suite...



SHIBLEY RIGHTON LLP
Barristers and Solicitors

nelligan|o'brien|payne

Réclamations au titre de prestations médicales

- Les réclamations au titre de prestations médicales tendent à être plus élevées que celles de l'assurance-vie, parce que le facteur de probabilité appliqué repose sur le fait que vous êtes en vie (qui est normalement bien plus élevé que la probabilité que vous mourrez).



Autres réclamations

- Le processus est le même et la réclamation repose sur la valeur actuarielle.
- L'indexation est comprise dans le montant à payer chaque année, s'il en est.
- Les probabilités de décès s'appliquent, sauf dans le cas d'une prestation payable que vous soyez en vie ou mort.
- Les prestations de survivant sont comprises dans les cas prévus.



Hypothèses actuarielles

- Mercer et Segal ont négocié les facteurs de probabilités et les taux d'intérêts. Les hypothèses afférentes à la mortalité et aux taux d'intérêts dérivent des hypothèses ayant servi à calculer les valeurs de transfert en vertu des lois provinciales sur les pensions. Les actuaires ont convenu d'autres hypothèses.
- Certaines réclamations incluent également un facteur de majoration de 10 %, compte tenu des incidences fiscales. Il s'agit là d'une estimation très approximative du montant de l'impôt supplémentaire à payer sur le somme forfaitaire qu'on reçoit aujourd'hui, comparé aux paiements mensuels sur une période de temps.
- La majoration de l'impôt ne s'applique pas aux prestations médicales, vu qu'elles sont en général non imposables, mais il y a un rajustement similaire pour les dépenses administratives.



Rappel des trois points importants

- Vous ne recevrez *pas* un chèque pour le montant de votre réclamation, mais seulement une fraction de ce qui peut être payé du patrimoine canadien de Nortel.
- Vous ne pouvez faire les calculs vous-mêmes. Ils sont complexes et reposent sur des modèles actuaires spécialisés et informatisés.
- Il n'y a que vous qui peut vérifier l'exactitude des données personnelles.



Comment fonctionne le processus de réclamations et détails du processus

Vue d'ensemble

- Si les ordonnances relatives aux demandes d'indemnisation sont accordées, la grande majorité seront traitées dans le cadre du processus de déclaration d'information personnelle.
- La déclaration d'information sera envoyée aux demandeurs.
- Les employés en service recevront un dossier contenant le déclaration d'information personnelle après la cessation de leur emploi.

Suite...



SHIBLEY RIGHTON LLP
Barristers and Solicitors

nelligan|o'brien|payne

Comment fonctionne le processus de réclamations et détails du processus

- Les demandeurs auront la possibilité de corriger, s'il y a lieu, la déclaration d'information personnelle et de déposer une preuve de réclamations pour d'autres motifs.
- Le contrôleur pourrait accepter ou rejeter les changements apportés à la déclaration d'information personnelle et la preuve de réclamations.
- Un processus est prévu pour régler les différends nés des informations et des preuves contestées.



Comment fonctionne le processus de réclamations et détails du processus

DOSSIER CONTENANT LA DÉCLARATION D'INFORMATION PERSONNELLE

Ce dossier se compose des éléments suivants :

- Une lettre résumant le processus de règlement des réclamations et indique le montant de la réclamation calculé sur la base de la méthodologie convenue et des données fournies par la société.
- Formulaire A – le montant de votre réclamation
- Formulaire B – Pour corriger votre déclaration d'information
- Guide d'utilisation du formulaire B
- Formulaire C – Preuve de réclamations
- Guide pour remplir le formulaire C



Comment fonctionne le processus de réclamations et détails du processus

- Si le processus est approuvé, le dossier sera envoyé dans les 21 jours ouvrables qui suivent l'ordonnance.
- Pour les employés en service, le dossier sera envoyé dans les 20 jours ouvrables suivant la cessation de leur emploi. Vous recevrez à ce propos une lettre explicative.
- S'il ressort de la méthodologie que vous n'avez aucune réclamation à formuler, vous recevrez une lettre à ce sujet et une copie vierge du formulaire Preuve de réclamations.
- Les lettres/dossiers sont envoyés à l'adresse qui figure aux dossiers. **Si vous avez déménagé, assurez-vous que Nortel et le contrôleur ont votre adresse correcte.**



Comment fonctionne le processus de réclamations et détails du processus

Corrections à la déclaration d'information personnelle

- Examinez le formulaire (données) et, s'il n'a rien à y corriger, vous n'avez donc rien à faire.
- Tout employé qui veut apporter des corrections au formulaire B doit indiquer les changements ou corrections dans la colonne prévue à cet effet.
- Joignez des documents/preuves à l'appui, remplissez et signez la section Confirmation des changements.
- Renvoyez au contrôleur le formulaire B, dûment rempli et signé, en prenant soin de vous assurer qu'il reçoit au plus tard à 16 h (Heure normale de l'Est), le 23 décembre 2011.



Comment fonctionne le processus de réclamations et détails du processus

- Pour les employés en service qui reçoivent la déclaration plus tard, vous aurez 45 jours, à compter de la date d'envoi de la déclaration, pour remplir le formulaire B.
- Nous pouvons vous aider à faire des corrections et à répondre aux questions.
- Le contrôleur examinera les corrections apportées et, si elles sont acceptées et que les changements se traduisent par un nouvel montant, une lettre explicative vous sera envoyée.
- En cas de rejet, le contrôleur vous enverra un avis de rejet.



Comment fonctionne le processus de réclamations et détails du processus

- Vous pouvez déposer un avis de contestation dans un délai de 28 jours civils.
- Si le différend ne peut être réglé, il est envoyé à un agent des réclamations.

Autres demandes de règlement : Preuve de réclamations

- La grande majorité des réclamations reposent sur la déclaration d'information personnelle, et les corrections apportées et acceptées par la suite, plutôt que les preuves de réclamations individuelles.
- Toutefois, tout employé qui s'estime avoir des réclamations non couvertes dans la déclaration d'information personnelle peut déposer une preuve de réclamation (formulaire C).



Comment fonctionne le processus de réclamations et détails du processus

- Exemple : si l'employé(e) est licencié(e) par un acquéreur durant la période de préavis donné par Nortel
- Il/elle doit déposer une réclamation auprès du contrôleur au plus tard 16 h (HNE), le 23 décembre 2011.
- Pour les employés en service qui reçoivent la déclaration d'information personnelle plus tard, vous avez 45 jours, à compter de la date d'envoi de la déclaration, pour déposer une preuve de réclamations.
- Nous pouvons vous aider à déposer vos réclamations qui, à votre estimation, sont valables.



Comment fonctionne le processus de réclamations et détails du processus : bilan

- Remarque : cochez toutes les cases correspondant à toutes les entités Nortel dans le formulaire Preuve de réclamations.
- Le contrôleur examinera la réclamation.
- Si elle est rejetée, le contrôleur enverra un avis de rejet.
- L'employé(e) peut déposer un avis de contestation dans un délai de 28 jours civils.
- Si le différend ne peut être réglé, il est envoyé à l'agent des réclamations.



Comment fonctionne le processus de réclamations et détails du processus : bilan

- Une fois qu'un différend est envoyé à l'agent des réclamations, tous les coûts liés à l'arbitrage du différend sont entièrement à sa discrétion.



Dates clés et prochaines étapes

- **6 octobre 2011** : Requête visant à faire approuver par la Cour le processus de réclamation et la méthodologie de règlement des demandes d'indemnisation sera entendue.
- Personne ne sait quand la Cour rendra sa décision ou si elle l'approuvera ou non.



Dates clés et prochaines étapes

Si le processus de réclamations et la méthodologie de règlement sont approuvés :

- **10 jours ouvrables après l'approbation par la Cour**

Le contrôleur doit publier toutes les réclamations sur son site Web.

- **21 jours ouvrables après l'approbation par la Cour**

Le contrôleur doit mettre à la poste les documents relatifs aux réclamations et annoncer le processus dans les quotidiens dans tout le pays.



Dates clés et prochaines étapes

11 novembre 2011 : Webinaire NOP/SR

17 novembre 2011 : Tournée de présentation NOP/SR à Ottawa

23 décembre 2011 :

- Date limite pour le dépôt de demandes de corrections à la déclaration d'information personnelle (à l'exception des employés actuellement en service et licenciés par la suite).
- Date limite pour le dépôt de preuve de réclamation (sauf les employés actuellement en service et licenciés par la suite).



Dates clés et prochaines étapes

- Il y a des dates mobiles applicables pour les employés qui sont ultérieurement licenciés ou si le contrôleur détermine que la déclaration d'information contient des erreurs en tant que tel, etc.
- Pour les employés en service qui reçoivent la déclaration, vous avez 45 jours, à compter de la date de la déclaration, pour déposer une preuve de réclamation ou une demande de correction de la déclaration d'information.



Notre rôle

En tant qu'avocats représentants :

- Nous déposerons des documents à la Cour et comparaitrons pour plaider en faveur de l'approbation du processus de réclamation et de la méthodologie de règlement des demandes d'indemnisation.
- Nous aiderons les employés en service, si l'ordonnance est accordée, (a) à revoir les déclarations d'information personnelle que vous a envoyées le contrôleur, (b) à déposer des preuves à l'appui de vos réclamations et (c) à trouver des réponses à vos questions.



Notre rôle

- Nous donnerons le webinaire et la tournée de présentation.
- Nous pourrions agir en faveur d'un(e) employé(e) en service qui conteste les données fournies par le contrôleur dans la déclaration d'information personnelle.
- Ou qui souhaite déposer une demande d'indemnisation ne découlant pas de la déclaration d'information personnelle et nous pourrions, en premier lieu, le faire aux frais de Nortel.
- Mais, si une demande est soumise à l'arbitrage, l'agent des réclamations ou la Cour pourra, à sa discrétion, prendre une ordonnance concernant les coûts et ordonner aussi au requérant à payer les dépens.



Questions



SHIBLEY RIGHTON LLP
Barristers and Solicitors

nelligan|o'brien|payne

Coordonnées

Questions/informations : ncce@nelligan.ca

Contact : Leigh Norton
50 O'Connor, Bureau 1500
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2 Canada
Tél. : 613-231-8216
Télec : 613-364-4158

Appel sans frais au Canada : Tél. : 1-877-542-9254

Site Web : www.nelligan.ca

Portail de communications : <https://portal.nelligan.ca/>



SHIBLEY RIGHTON LLP
Barristers and Solicitors

nelligan | o'brien | payne